



DEPARTEMENT DE L'OISE

COMMUNE DE CAUVIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 23/10/2023

Date de l'affichage : 24/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 + 3 pouvoirs

Nombre de conseillers votants : 17

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 060-216001347-20241030-DELIBERAT4774-DE



OBJET : FONDS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE 2025 – SOLLICITATION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE JUDO MULTI FONCTION (Thématique : Sport)

Numéro de la Délibération : 4774

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre, à 20 heures 15, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis CHABLE, son maire.

Etaient présents :

Mmes DAVIAU (Adjointe), M BREEMEERSCH Adjoint, Mmes DE LAERE, DUCHESNE, JUGAN GORGE, SATIZELLE, VIDAL, MM. ANCART, BARKATS, BARRAULT, GOMEZ, MARTINS, RIBEIRO FARIA

Etaient absents :

MM. ROZE, BROSSARD

Absents ayant donné pouvoir :

- Mmes DEPONT, DOREMIEUX, GUIGONNET

Secrétaire de séance : M. GOMEZ François,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-10, L. 5214-16 V ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 270624-DC-65 en date du 27 juin 2024 modifiant le règlement du fonds de développement communautaire pour 2025 ;

Considérant :

- Le projet de la commune de Cauvigny sollicite une aide du fond communautaire en vue de rénover une salle multisports et tout particulièrement dans l'activité du judo.
- Le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant (en € HT)	Nature	Montant (€)
Rénovation d'un bâtiment en une salle multisports (judo, renforcement musculaire , danses ...)	Plafond 70 000€	Subvention Etat (DETR) (40%)	28 000€
		Subvention Département (33%)	56 100€
		Fonds de concours CCT (25%)	42 500€
		Reste à charge Commune (25,5%)	43 400€
TOTAL	170 000€	TOTAL	170 000€

**SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **SOLLICITE** de la Communauté de communes THELLOISE l'attribution du fonds de concours dénommé fonds de développement communautaire 2025 pour **la rénovation d'une salle multisports (judo, renforcement musculaire, danse,...)** d'un montant de **quarante-deux mille cinq cents euros (42 500 €)** ;
- **AUTORISE le** maire à déposer le dossier de demande accompagné des pièces justificatives auprès de la Communauté de communes Thelloise.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
pour extrait certifié conforme, le 30/10/2024*

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 060-216001347-20241030-DELIBERAT4774-DE

S²LO

Signature

